N° 2025 T 164

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE GONDECOURT

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION RUE DELEBECQUE/CARNOT/PASTEUR

LE MAIRE DE GONDECOURT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L221.2-1 et suivant, L22131 et suivant

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2122-1 à L22131 et 12125-1 à L2125-6 ;

VU le Code de fa Voirie Routière, notamment ses articles L113-2 et L113-3 à L133-7,

VU la Loi n °82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la Loi n °83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU la demande en date du 02/06/2025 présentée par la société EIFFAGE ROUTE NORD-EST sis 14 rue Montaigne-BP 300186 62670 MAZINGARBE- sollicitant un arrêté ***d'interdiction de stationnement et de circulation rue Delebecque /Carnot)/ Pasteur*** pour pouvoir réaliser des travaux de réfection de la Place du Général de Gaulle –(Rabotage). Les travaux auront lieu ***le mardi 10 juin 2025 de 7h00 à 10h00.***

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer et d'autoriser toute installation sur le domaine public routier afin de préserver notamment la commodité de la circulation et la sécurité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD-EST est autorisée à intervenir Place du général de gaulle pour pouvoir réaliser des travaux de réfection de la chaussée (enrobé) ***le mardi 10 juin 2025 de 7h00 à 10h00.***

Le stationnement sera interdit rue Germain Delebecque/Carnot/Pasteur ***le mardi 10 juin 2025 de 7h00 à 10h00.***

La circulation dans la rue Pasteur sera interdite au droit des travaux **le mardi 10 juin 2025 de 7h00 à 10h00.**

La circulation dans les rues Delebecque /Carnot sera interdite le mardi 10 juin 2025 de 7h00 à 17h00.

La circulation sur la place du Général de Gaulle sera également interdite.

Le chantier devra faire l'objet d'une information et d'un balisage rue Delebecque/Carnot/Pasteur (D147) à la charge de l'entreprise EIFFAGE.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise chargé des travaux.

Publié le : 05/06/2025 17:33 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/31823

Un accès piéton sera mis en place pour les accès aux habitations et aux commerces.**Place du Général de Gaulle/Delebecque/Carnot/Pasteur.**

ARTICLE 2

Les riverains sont invités à sortir leurs véhicules avant 7h00 et jusqu'à 17h00 ceux-ci pourront être stationnés sur le parking à l'arrière de la mairie.

ARTICLE 3

Toutes dispositions seront prises pour permettre le cheminement des piétons en toute sécurité avec un balisage adapté pour faciliter le passage éventuel des services de secours et de la gendarmerie/police dans le secteur concerné par les travaux.

ARTICLE 4

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté est passible de peines prévues à l'article R.610-5 du Code de Pénal pour violation ou manquement aux obligations édictées par arrêté de police et des peines prévues par le Code de la Route pour les infractions aux règles de stationnement. Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage. Le présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur sera publié et affiché sur le site de la commune de Gondecourt.

ARTICLE 6

Madame la Directrice Générale des Services, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD-EST sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté ont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalempin,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Seclin,
- L'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD-EST,
- Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Gondecourt, le 02/06/2025.
Pour le maire, le 1er adjoint,

MAIRIE DE GONDECOURT
59147

Pierre-Eugène Vanoosten.

Publié le : 05/06/2025 17:33 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/31823